

pompes à bras alimentées par des réservoirs portatifs de cinq gallons sont de même employées avec succès dans plusieurs cas.

A ces méthodes améliorées vient s'ajouter une législation dont l'objet est de réduire les dangers d'incendie. L'établissement de saisons fermées pour les feux d'abattis et de saisons durant lesquelles il faut un permis pour faire du feu ou voyager en forêt au cours des périodes sèches a contribué énormément à la prévention des incendies.

Des causeries préparées d'avance et illustrées au moyen de diapositives et de films sont données dans les écoles et dans des assemblées publiques. Les autorités forestières des divers gouvernements poursuivent en outre un travail de propagande sur la conservation des forêts, indépendamment de l'Association Forestière du Canada ou en collaboration avec celle-ci.

Un autre progrès important en matière de protection forestière est le perfectionnement, par le Service Forestier du Dominion, de méthodes de calcul quotidien du degré de réel danger de feu. Dans les forêts et les régions où les recherches ont été faites, les services forestiers peuvent non seulement mesurer le degré de hasard à un moment donné mais aussi, à l'aide des pronostics de la température, prévoir un ou deux jours d'avance et ainsi se préparer en conséquence à faire face aux circonstances au fur et à mesure qu'elles surgissent.

Depuis sa fondation en 1900, l'Association Forestière du Canada a fortement contribué à obtenir la collaboration du public pour réduire les risques d'incendie. Au moyen de son magazine, dont le tirage est considérable, de wagons de chemins de fer aménagés pour des conférences et camions munis d'appareils cinématographiques et grâce à la collaboration des postes de radio et des journaux, l'Association atteint une bonne partie de la population du Dominion. Par l'entremise des écoles, en désignant de jeunes gardes-forestiers, et par d'autres moyens, elle s'efforce d'inculquer à la jeune génération le sens de la valeur des forêts et de la renseigner sur la dévastation causée par le feu et sur les moyens de la prévenir.

Sous-section 3.—Sylviculture

L'administration des terres de la Couronne, d'abord en vertu d'un programme provisoire et ensuite selon des méthodes de travail plus élaborées afin d'assurer un rendement soutenu, constitue aujourd'hui le plus grand problème forestier. Les recherches scientifiques dans ce sens revêtent maintenant une grande importance. Le Service Forestier du Dominion maintient cinq stations d'expérimentation forestière d'une superficie totale de 227 milles carrés. On y étudie les principes fondamentaux de la croissance forestière et on y met à l'épreuve des méthodes pratiques d'administration.

Environ 600 techniciens forestiers sont employés par les services forestiers du Dominion ou des provinces ou par les compagnies de papier ou de bois. Un grand nombre de forestiers dirigent activement les opérations d'abatage du bois commercial. En plus de leurs attributions administratives, ces hommes font des relevés forestiers devant servir à l'estimation des valeurs sylvestres, à la cartographie des forêts ou à la détermination de la récupération annuelle et des éléments et des conditions de reproduction. L'un des progrès les plus remarquables, ces dernières années, a été l'usage général de la photographie aérienne pour les relevés forestiers. Avec la collaboration du Corps d'Aviation Royal Canadien et du Service Hydrographique et Cartographique, le Service Forestier du Dominion a joué un